

DÉPARTEMENT
DE LA MARNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
D'ÉPERNAY

VILLE DE SÉZANNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 30 juin 2022

.....

L'an deux mil vingt-deux, le 30 juin à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de Sézanne s'est assemblé dans la salle ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Sacha HEWAK, Maire, en vertu d'une convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 24 juin 2022.

Etaient présents : Mme CABARTIER, M. AGRAPART, Mme LEPONT, M. THUILLIER, M. MILLOT, Mme BARCELO, M. BACHELIER, M. PERRIN, Mme DANTON-GALLOT, Mme DE SOUSA, Mme DA SILVA, Mme LEMAIRE, M. LOUIS, Mme BASSELIER, M. DE ALMEIDA, M. LÉGLANTIER et Mme GUERITTE.

Etaient absents et excusés : M. GERLOT, M. LAJOINIE, Mme BLED, Mme CHARPENTIER, M. MONTIER, Mme MALECKY, M. QUINCHE, Mme PICOT et M. ADNOT. M. GERLOT, M. LAJOINIE, Mme CHARPENTIER, Mme MALECKY et M. QUINCHE ayant respectivement donné pouvoir à Mme CABARTIER, M. AGRAPART, Mme DA SILVA, M. HEWAK et M. DE ALMEIDA.

Mme LEPONT est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Remplacement des volets de la chapelle des Récollets – Déclaration préalable à des travaux

SV/N° 2022 - 06 – 02

Mme Karine CABARTIER, Adjointe au Maire, expose que depuis que la Ville est propriétaire du couvent des Récollets, elle a déjà procédé à quelques travaux urgents de remise en état, notamment sur la façade du clocher de la chapelle, dont les deux portes latérales ont été remplacées.

Il apparaît que l'un des deux petits volets de cette façade est très abîmé ; il conviendrait de le remplacer, et de remplacer dans le même temps le second volet, pour préserver l'équilibre esthétique de l'édifice.

La Ville envisage donc de procéder au changement et à la mise en place de deux volets bois similaires à ceux existants, en bois exotique, la couleur des nouveaux volets à lamelles horizontales étant conforme au nuancier communal.

Après examen en séance privée des commissions, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Article unique – approuve ces travaux et autorise le Maire à déposer la déclaration préalable de travaux.

Pour extrait certifié conforme.

Signé :
Le Maire,
Sacha HEWAK

En exercice : 27
Présents : 18
Pouvoirs : 5
Pour : 23
Contre :
Abstentions :